

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 27 (1919)
Heft: 9

Artikel: À propos des armoiries des sires de Grandson
Autor: E.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-22390>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A PROPOS DES ARMOIRIES DES SIRES DE GRANDSON

La *Revue historique vaudoise* a publié en 1910 un travail important de son regretté collaborateur Auguste Burnand sur *Othon I, sire de Grandson*. Il le compléta l'année suivante par un nouveau travail sur *La date de la naissance d'Othon I, sire de Grandson*.

Il fut question à plusieurs reprises, dans ces deux mémoires, des armoiries de sires de Grandson que l'on connaît sous la forme suivante : Pallé de six pièces argent et azur, à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'or.

MM. de Charrière, Galiffe et de Mandrot parlent aussi du Lion de Grandson comme apparaissant parfois dans les armes de cette illustre famille. M. Burnand révoqua en doute cette affirmation, estimant qu'elle ne pouvait avoir pour base qu'un « quiproquo provenant d'une pièce primitivement munie des deux sceaux appendus de Pierre de Savoie et de Pierre de Grandson ». Il donna (année 1911, p. 383), pour expliquer sa manière de voir, la reproduction d'un sceau de Pierre II de Savoie, contemporain de Pierre de Grandson.

Nous recevons à ce sujet de M. Donald Galbreath, qui s'intéresse vivement à la sigillographie de la Suisse romande, les deux sceaux que nous reproduisons ici de Ebal IV de Grandson et son fils Pierre¹, tels qu'ils se trouvent attachés à l'acte coté CV^a 26 des archives cantonales. Le texte de cet acte, daté de 1234, se trouve dans le *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, reproduit dans les *Mémoires*

¹ Sur ces deux personnages, voir le *Dictionnaire historique du Canton de Vaud*, vol. I, p. 797.

et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, tome VI, p. 609.

Si l'on veut bien comparer le sceau de Pierre de Savoie (*Rev. hist. vaud.* 1911, p. 383) avec ceux de Ebal et Pierre de Grandson que nous reproduisons, on trouvera entre eux d'importantes différences. On notera, entre autres, que dans le sceau des Grandson, le lion a la queue fourchue.

Les héraldistes s'intéresseront peut-être à cette question et pourront, éventuellement, émettre une opinion définitive sur cette question.

En attendant, nous remercions vivement M. Galbreath de la bienveillance qu'il nous a témoignée en mettant si aimablement à notre disposition un document qui intéresse à un haut degré l'histoire de l'illustre maison de Grandson.

E. M.



Ebal de Grandson 1234.



Pierre de Grandson 1234.